Commune de RUFFEY-LES-BEAUNE (Côte d'Or)
Réunion du 4 FÉVRIER 2025

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le MARDI 4 FEVRIER 2025 à 19H00 à la mairie, salle du conseil.

A Ruffey-Lès-Beaune, le 29 janvier 2025

Pour le maire, Gérard GREFFE, empêché,
Le 1er adjoint, Cyril VACHON

ORDRE DU JOUR :
1./ Approbation du compte-rendu de la séance précédente.
2./ Compte-rendu des décisions prises par le maire ou son suppléant par délégation.
3./ Compte de gestion-compte administratif – affectation des résultats 2024 pour le lotissement « le clos de la Lauve »
4./ Dissolution du budget « lotissement le clos de la Lauve »
5./ Église : compte-rendu étude.
6. Occupation du Domaine Public par marchands ambulants.
7./ Informations-questions diverses

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
4 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Cyril VACHON, premier adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 – Quorum : 7

Présents : M. Cyril VACHON - M. Philippe WEMMERT, adjoints -Mme Aurore CRETIN - M. Arnaud TARTARIN - M. Lionel BECLIER- M. Sébastien FOL– M. David PARRAIN - Mme Nolwenn BEROUJON - M. Alain CLEMENT- Mme Patricia GUILLAUME – Mme Magali GODARD conseillers municipaux.
Excusé : M. Gérard GREFFE a donné pouvoir au profit de M. VACHON

Absent : M. Patrick SCHWIRTZ

Secrétaire de séance : Arnaud TARTARIN

Le premier adjoint ouvre la séance en accueillant Madame Sandrine COGNARD, remplaçante de la secrétaire de mairie actuelle. Après s'être présentée et un tour de table de chacun des conseillers, la future secrétaire quitte la séance avant d'informer de son arrivée au 1er mars prochain.

1./ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE
Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2./ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE OU SON SUPPLEANT PAR DELEGATION

DELIBERATION N°001

– Le premier adjoint rend compte des décisions prises par le maire suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des

collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2023 . DPU013DU16122024 De ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Madame Isabelle CROTET et Madame Marie BILLARD, d'une propriété sise 2 bis, rue Pierre Joigneaux – Hameau de Varennes – 21200 Ruffey-lès-Beaune cadastrée section ZA N°87 pour 8656 m², ZA n°88 pour 27 m² moyennant le prix de six cent soixante mille euros (660 000,00€) au profit de M. et Mme Fabio et Marie LUXI (avec clause particulière concernant l'entretien du fossé).

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication le 7 février 2025

3./ Compte de gestion-compte administratif affectation des résultats 2024 pour « le lotissement « le clos de la Lauve »

DELIBERATION N°002

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le premier adjoint par empêchement du maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier comptable à la clôture de l'exercice. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

VU LE COMPTE de gestion, vu le rapport du maire empêché, Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, vote le compte de gestion 2024 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et le résultat de l'exercice.

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication le 7 février 2025

DELIBERATION N°003

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le premier adjoint suppléant du maire sort de séance et ne prend pas part au vote tant en son nom qu'au nom de son mandataire

INVESTISSEMENT :

Recettes :	Prévu	252 290,46 €
	Réalisé	159 401.07 €
Dépenses :	Prévu	252 290,46 €
	Réalisé	215 083,50 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes :		
	Prévu	480 706,30 €
	Réalisé	205 634,38 €
Dépenses :	Prévu	480 706,30 €
	Réalisé	387 816,91 €

RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

INVESTISSEMENT	- 55 682,43€

FONCTIONNEMENT :	-182 182,53€
RESULTAT GLOBAL :	- 237 864,96€

RESULTATS DE CLOTURE(y compris les cumuls antérieurs)

INVESTISSEMENT	**- 92 889,39** €
FONCTIONNEMENT :	**+92 889,39** €
RESULTAT GLOBAL :	**0**

C'est une somme de 201 790,35€ qui a été versé du budget « lotissement » au budget principal. Parallèlement, le budget principal supportera le prêt contracté en 2019 pour l'achat du terrain destiné au lotissement d'un montant de 300 00.00€ d'une durée de 110 mois au taux de 0,85% .

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication le 7 février 2025

4. DISSOLUTION DU BUDGET « Lotissement le clos de la Lauve »

DELIBERATION N°004

Les opérations concernant « le lotissement le clos de la Lauve » étant terminées et le résultat de clôture présentant un solde à 0, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide la dissolution du budget annexe « lotissement le clos de la lauve »
- Demande au Service de Gestion Comptable de Nuits st Georges de faire le nécessaire.

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication le 7 février 2025

5./ EGLISE : Compte-rendu de l'étude

Monsieur Philippe WEMMERT, troisième adjoint, présente le diagnostic technique des désordres structurels de l'église, réalisé par un bureau d'étude Structure et un bureau d'étude géotechnique pour des études de sols. Le diagnostic réalisé en 2003 note un bon état général des structures mais la présence d'humidité à l'intérieur de l'édifice . La sacristie présente des fissures

Les possibles origines de ces désordres sont le faible niveau de fondation de la sacristie, l'absence de liaison mécanique des maçonneries avec le Chœur, la défaillance du réseau de récolte des eaux pluviales enterrée, et, à la marge, des débuts de dégradation observés sur la mitre en pierre couvrant la cheminée de la sacristie. Si les désordres constatés ne mettent pas en cause la stabilité de l'édifice, les actions suivantes sont à prévoir : approfondissement du fond de fouille à -1,50mètre réalisé plots béton par passes alternées et le contrôle de l'état du réseau de collecte des eaux pluviales et restauration le cas échéant.

Une première estimation de l'opération s'élèverait à 76 536, 00€ TTTC(hors reprise des enduits intérieurs de la sacristie, intervention sur des réseaux enterrés autre que l'eau pluviale).

Ce rapport a été envoyé à la Direction Régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche Comté et sera étudié également par l'UDAP et le service d'archéologie avant validation des travaux à effectuer.

6. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR MARCHANTS AMBULANTS

- le premier adjoint fait lecture d'un mail de la coiffeuse ambulante qui informe de l' absence de stationnement de son camping-car sur la commune, en janvier et février

compte-tenu des conditions météorologiques et sollicite « la remise de la facture d'électricité » selon ses termes.
Après réflexions et échanges, les conseillers municipaux rappellent que la redevance est la contrepartie de l'occupation annuelle du domaine public (avec fourniture d'électricité) (et donc s'assimile à un bail) et en conséquence refusent cette suspension .

- Le premier adjoint informe également d'une demande d'un emplacement à Ruffey sur le domaine public du food truck du restaurant France DRIVE installé ZAC de la Cerisière à Beaune(sans raccordement à l'électricité) ; le stationnement pourrait avoir lieu devant la mairie, le samedi soir de 18h à 21h. Le conseil municipal émet un avis favorable moyennant le paiement d'une redevance annuelle de cinquante euros .

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication le 7 février 2025

5./ INFORMATIONS-QUESTIONS DIVERSES :

- Le premier adjoint donne ensuite les informations suivantes sur :

* Arrivée d'un tigiste le lundi 10 février pour 70 heures de travaux d'intérêts généraux sur la commune.

* La restitution de l'audit énergétique du bâtiment abritant le club de football aura lieu le mardi 11 février par le bureau d'étude mandaté par le SICECO. Le rapport préalablement envoyé en mairie fait un état global de l'existant, d'une analyse des consommations et des coûts de l'énergie ainsi que diverses préconisations en vue d'obtenir des améliorations. Le bureau d'étude en profitera mardi pour recueillir les éléments en vue de l'analyse des bâtiments « mairie » et « foyer rural ».

* L'analyse de compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune avec les objectifs du SCOT reprenant notamment les principaux points de vigilance soulevés a été adressée par courrier du 29 janvier 2025. En conclusion, bien que le PLU soit compatible avec le SCOT sur certains points, l'analyse montre plusieurs points nécessitant une évolution du PLU à terme en raison en particulier de l'ancienneté du PLU datant de 10 ans. Une réunion de présentation de l'analyse et des évolutions à envisager par l'équipe du syndicat mixte du SCOT peut être organisée à la demande de la commune.

* les travaux de voirie ; bien qu'absent M. Patrick SCHWIRTZ a laissé une note explicative expliquant l'avancement des chantiers,(rue des oiseaux rencontre avec le juriste de la communauté d'agglomération pour le problème des eaux pluviales) ses rencontres à la services du conseil départemental pour l'emprise des sentiers piétonniers de Varennes ainsi que divers devis demandés. Une commission « voirie » se tiendra très prochainement pour avancer .

* les tilleuls rue du moulin, grande rue et au cimetière ont été taillés par l'entreprise CORDEX semaine dernière.

* le PV du SICECO réuni en assemblée le 15 novembre 2024.

* La demande de la location de la salle du foyer rural par les pompiers de Corberon pour leur loto. Le conseil municipal émet un avis favorable avec location au même tarif de 200.00€

* la signature de l'arrêté concernant la Défense Extérieure de l'Incendie (DECI) après réception d'ultimes renseignements notamment de la part de Bourgogne Recyclage.

* le bilan des pompiers 2024 faisant état de 24 interventions sur la commune dont 14 prestées par le CPI et portant essentiellement sur des secours à personne.

Le premier adjoint laisse la parole aux conseillers municipaux :

- M. Lionel BECLIER fait remarquer l'insuffisance de décoration à noël sur la commune et plus particulièrement dans les hameaux sans aucune décoration. Sans obligatoirement des décorations lumineuses, un atelier « décoration de noël »pourrait être anticipé, avec participation des habitants, des jeunes. Une réflexion sera menée.

- Le conseiller municipal demande si un pot de départ en retraite est prévu pour la secrétaire. Le premier adjoint précise qu'il avait pensé à un pot surprise le dernier soir de travail et un plus officielle lors de la soirée du 13 juillet. Finalement, une fête plus formelle sera organisée fin mars/début avril.

- Enfin, l'ancienne fosse septique située sous le préau de la maison des activités du foyer rural semble dégorgée. Le problème de création de toilettes pour le local « boulangerie » devrait peut-être être réétudié.

- M. Alain CLEMENT fait un point sur le dépôt sauvage régulier de sacs d'ordures ménagères au point d'apport volontaire de Grandchamp; une surveillance est mise en place pour trouver l'auteur des faits.

- Mme Aurore CRETIN fait part de son insatisfaction quant au ménage de la grande salle du foyer rural.(toiles d'araignées, plan de travail sale…), le travail manque de finesse ; un rappel sera fait à l'entreprise de nettoyage.

Le premier adjoint reprend la parole pour fixer l'agenda suivant :

* Réunion bilan plateforme ADS de la communauté d'agglomération : Jeudi 6 février.

* Retour audit France Service avec le sous-préfet : vendredi 7 Février

* Retour audit énergétique RSMFC : mardi 11 février

Le prochain conseil municipal est fixé au 4 mars 2025

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21h45.

Monsieur Arnaud TARTARIN	Monsieur Cyril VACHON
Secrétaire	Premier adjoint

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 7 février 2025.